



## Succession et vente d'un bien

Par **andrefabien**, le **25/02/2019 à 17:55**

Bonsoir,  
Dans le cadre d'une succession, est-t-on dans l'obligation ou non de vendre un bien (faisant partie de la masse successorale) dans le délai des 6 mois ?  
Je vous remercie par avance de me répondre à ce sujet.  
Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **25/02/2019 à 19:33**

bonjour, n'il n'existe aucune obligation de vendre un bien même en indivision reçu par succession.  
le délai de 6 mois est le délai pour transmettre la déclaration de succession au trésor public sous peine de pénalités.  
mais votre notaire le sait puisque c'est son métier.  
salutations